

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2017
Séance du 15 février 2017

N° 17

Objet : Pacte maintien de
service public Communauté
d'Agglomération Provence
Alpes Agglomération -
SYDEVOM

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le quinze du mois de février à seize
heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes
Agglomération, régulièrement convoqué le neuf du mois de
février 2017 s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES
BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET
BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : SUZOR Pierre

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, AUZET Guy, AYMES Bernard, BAILLE Denis(jusqu'au rapport n°23), BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUX MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BILOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, CASA Chantal, CAREL Serge(jusqu'au rapport n°22), CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n°23), CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTINELLI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NEBES Sandrine, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TONELLI Corinne (jusqu'au rapport n°22), THONNATTE Lionel (jusqu'au rapport n°5), TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
AILHAUD Régine a donné pouvoir à ARENA Antoine
BRUN Patricia a donné pouvoir à BONDIL Marc
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYEN Christelle
POULEAU Philippe a donné pouvoir à JUGY Daniel
CAREL Serge a donné pouvoir à JUGY Daniel à partir du rapport n°22

Etaient représentés :

AURRIC Bernadette a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BARBERO Christian a donné pouvoir à TONELLI Corinne jusqu'au rapport n°22
DOMENGE a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
EYMARD Max a donné pouvoir à PAUL Gérard
FERAUD Maryline a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
GUICHARD Laurence a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à VILLARON Bruno
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à BREMOND Danièle
BAILLE Denis a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia à partir du rapport n°23
CAZERES Benoit a donné pouvoir à HERMITTE Francis à partir du rapport n°24
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles à partir du rapport n°5

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
BALIQUE François
ROCHAT Jacques

Monsieur Gérard PAUL, rapporteur, expose ce qui suit :

La Communauté d'Agglomération « Provence Alpes Agglomération » a été créée par arrêté de Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence, avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Elle exerce la compétence obligatoire « Déchets »

Cette compétence obligatoire a entraîné le retrait, de fait, de l'agglomération du SYDEVOM à compter du 1^{er} janvier 2017.

Sans présager des décisions ultérieures de l'assemblée en la matière (retrait ou ré adhésion) et des conditions de cet éventuel retrait ou de cette éventuelle ré adhésion, il y a lieu d'assurer la continuité du service public.

Le SYDEVOM est dans l'obligation d'assurer cette continuité, à périmètre et à conditions inchangés.

Le SYDEVOM exécute cette obligation depuis le 1^{er} janvier 2017.

Il y a lieu d'affermir les bases juridiques de ce service par convention (Agglomération/SYDEVOM), à cet effet, les services du SYDEVOM en partenariat avec les services de l'Agglomération ont préparé le projet de convention joint en annexe. Le terme de cette convention est fixé au 30 avril 2017.

Le projet évoqué est soumis à l'approbation de l'assemblée.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 votes contre

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

ACTE notifié à Monsieur le Préfet le : 24 FEV. 2017
 reçu à la Communauté d'agglomération
 Provence Alpes Agglomération et publié le 24 FEV. 2017
 certifié exécutoire
 la Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

